



Commune de MAILLEBOIS

ANNEE 2015

N° 134

JANVIER

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

A
U

Présents : M Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Girard Danielle, Mme Jubi Joséphine, M De Boisanger Arnaud, Mme Pierrot Delphine, Mme Garnier Géraldine, Mme Bouillon Nathalie, M Le Flohic Jean louis, M Caré François, MERLET Philippe, M Vandevelde Ivo.

Absents excusés : M ALLEAUME Jean-Paul (pouvoir à Mme PIERROT Delphine), M PALAT Laurent (pouvoir à M De BOISANGER).

Secrétaire : M VANDELDELDE Ivo

Compte-rendu de la séance précédente :

M DE BOISANGER : « les remarques attribuées à M GABORIAU sont en fait celles de M LECICLE ». De plus, le FIL de la BLAISE reste censuré et relate pas l'intégralité du compte rendu du conseil »
Après ces observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL :

Vente du terrain communal à la société INTERFACE :

Monsieur le maire revient sur l'ajournement de la vente et indique qu'il n'y a plus d'acquéreur local. La société INTERFACE achète à 3€ le m² et s'engage à rétrocéder la parcelle de 6000 m² sur laquelle est installé l'ancien silo après destruction, pour 1 € symbolique. Cette transaction est soumise à la condition de ne pas construire d'habitations.

M CARE argumente sur les inquiétudes en termes d'augmentation de trafic vu les tonnages annoncés par la société ainsi que sur la destruction des anciens silos.

M le Maire : Le nombre d'agriculteurs utilisant les silos reste identique, les rotations de poids lourds seront diminuées. La construction des nouveaux silos est soumise à accord des bâtiments de France et la démolition est certaine et se réalisera dans les normes.

La décision de vente est adoptée à l'unanimité tout en demandant à M le maire de modifier les condition d'utilisation du futur terrain rétrocédé »zone artisanale ou installation communale autorisées » .

Renouvellement de la taxe d'aménagement :

Cette taxe concerne toute nouvelle habitation, agrandissement ou garage, depuis trois ans elle est à 3%.

Elle a été exonérée à 50 % pour les propriétés principales et exonérée pour les bâtiments agricoles. Rentrée fiscale 2014 : 7000 €

Le conseil vote à l'unanimité le maintien à 3 %.

Demande de subvention pour le fond de péréquation 2014 :

Elle serait entre 30 % et 40 % et correspondrait à 20 000 €. Cette demande est votée à l'unanimité.

Décision modificative suite achat de la tondeuse :

M le Maire explique aux membres du conseil que les crédits au compte 2158 s'avèrent insuffisants sur le budget communal, il est nécessaire de passer les écritures suivantes : transfert de 4200 € du compte 23.15 vers le compte 2158

Après discussion cette décision est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses.

Demande de subvention de l'APE du collège de la Pajotterie : Pas de subvention accordée.

Lecture d'un courrier des habitants de Dampierre : Rue de la Chapellerie et des Croisettes, les véhicules arrivent trop vite.

M le Maire : Les rétrécisseurs mis en place ne sont pas efficaces et seront retirés. Un devis est en cours pour la pose de Stop, mais cela ne solutionnera pas le souci au niveau de l'arrêt de Bus.

Les habitants de la Pommeraie demande des ralentisseurs, il n'y a pas de budget pour cela, mais l'on peut mettre un panneau 50 Km/h dans un premier temps.

F
I
L
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

Mme Pierrot : le radar pédagogique à Maillebois ne fait plus d'effet il faudrait le déplacer.

M Caré : Les sanctions sont les seuls moyens pour faire ralentir les usagers de la route.

M le Maire : Le problème de vitesse à été évoqué avec M De Mongolfier, un radar automatique pourrait être installé sur la départementale, mais cela dépend du Ministère de l'intérieur. De plus sur les quatre routes de Blévy, là où l'on roulerait le plus vite, il faudra attendre le résultat des comptages. Pour ralentir M Merlet propose de dévier les routes par chicanes.

Information : M le maire a reçu Mme Dewost qui tient la petite boutique et qui est auto-entrepreneur depuis le 4/11/2014. Elle a demandé une licence pour vente d'alcool. Son nouveau commerce s'appellera « Le Petit marché de Valérie ». L'association de la petite Boutique existera toujours et accueillera dans ses locaux le nouveau commerce. Cependant des travaux sont envisagés avant installation et de ce fait Mme Dewost demande de pouvoir s'installer dans le local disponible de l'Arsenal durant 2 ou 3 jours pour la durée des travaux. L'arsenal est à disposition des associations et non des entreprises privées, la question est de savoir si nous lui accordons le droit de s'y installer même temporairement.

M le Flohic : n'est pas d'accord car l'emplacement actuel du commerce pose des difficultés.

M le Maire : cette dame se met en règle avec la commune.

M De Boisanger : Ce commerce rend des services mais l'ancien emplacement de la boulangerie était plus adapté.

M Merlet : le 14 novembre, la commission urbanisme s'est réunie et une procédure est en cours pour la « Belle époque ». Le 15 janvier, un procès-verbal définitif sera déposé. Il faudra monter un dossier pour en faire un bâtiment d'utilité publique qui pourrait abriter dans l'avenir ce commerce. Il y a aussi le bâtiment de l'ancienne boulangerie, mais il faut savoir quel édifice on va rénover.

M Caré : c'est soit la boulangerie, soit la « Belle Epoque » et donc il faut choisir avant qu'il soit trop tard.

M le Maire : M Hamel rétrocède la boulangerie si nous avons un projet concret.

M Caré : Ne pourrait-on sursoir à la vente de la boulangerie par l'agglomération de Dreux.

M le Maire : la boulangerie n'est pas encore vendue et on continue le projet de la « Belle Epoque »

M De Boisanger : Quel est le projet d'utilité publique et comment monter ce projet ?

M le Maire : En allant à la pêche aux subventions.

M Merlet : Le projet de la « Belle Epoque » peut se faire en plusieurs tranches contrairement à celui de la boulangerie.

Après discussion, le conseil accepte de louer l'arsenal à Mme Dewost pendant 3 jours pour l'euro symbolique.

Motivation du dossier M Morin :

M Caré propose un libellé qu'il remettra au secrétariat afin de manifester le soutien du conseil municipal.

Tour de table

M CARE : des travaux sont entrepris sur les petits ponts, est-ce partout ? Réponse : Oui

Mme GARNIER : Il faudrait faire des rappels sur les horaires de la Bibliothèque et les projets en cours, comme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans 1 fois tous les 15 jours, achat d'albums pour cette tranche d'âge.

M MERLET : dans le bulletin municipal il y aura deux pages sur la bibliothèque. Lecture des Comptes rendus des commissions Communication et patrimoine. Ils seront transmis aux membres du conseil.

Devis sur la rénovation de l'abri de bus de Blévy : 951 €

Budget de financement du Bulletin municipal : 1350 €. Une demande de subvention et de financement de panneaux d'affichage a été faite à l'agglomération de Dreux.

Une réunion de concertation pour le projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles est prévue le 11 décembre avec les assistantes maternelles et la PMI.

M le MAIRE : Le nouveau site INTERNET devrait être opérationnel en fin d'année.

Mme PIERROT lit le compte-rendu du conseil d'école. La commission scolaire se réunira le 2 décembre à 20h.

M Le FLOHIC : une conductrice de car a eu des problèmes avec des enfants et a été recadrée par son employeur. En ce qui concerne le ramassage scolaire de la VERDIÈRE il n'y a pas de solution actuellement car le bus ne peut pas faire de manœuvre, c'est interdit.

Mme JUBI : Il est nécessaire de faire quelque chose pour accéder à l'arrêt de bus de Dampierre. Les riverains se demandent toujours ce que l'on va faire pour la sécurité routière.

M le Maire : répond les plots seront retirés et l'on va installer des panneaux STOP, mais cela prendra un peu de temps.

SEANCE DU 19 décembre 2014

Présents : M. MAISONS Christian, M. ALLEAUME Jean-Paul, Mme CHIRON Isabelle, Mme HARDY Françoise, Mme GIRARD Danièle, Mme JUBI Joséphine, M. DE BOISANGER Arnaud, Mme PIERROT Delphine, M. PALAT Laurent, M. MERLET Philippe.

Absents excusés : Mme BOUILLON Nathalie (pouvoir à Mme CHIRON), Mme GARNIER Géraldine, M VANDELDELDE Ivo (pouvoir à M MERLET), M LE FLOHIC Jean louis, M CARE François.

Secrétaire : M MERLET Philippe

Compte-rendu de la séance précédente :

M DE BOISANGER fait remarquer que le FIL de la BLAISE ne relate toujours pas l'intégralité du compte rendu du conseil
Après cette observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Autorisation de paiement des factures d'investissement à hauteur du quart des dépenses 2014:

Monsieur le maire explique sa requête afin de pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget en mars 2015. Sans cet accord il ne peut pas régler ces factures.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Indemnités conseil des trésoriers :

M le Maire informe que, comme tous les ans, il faut voter les indemnités du Trésorier (comptable payeur et conseiller pour la commune) pour les services rendus. Cette année en septembre il y a eu un changement de trésorier. De ce fait nous devons voter deux indemnités. A l'unanimité l'indemnité de M. Bernard est accordée à 50% de la base soit : 298,98 €.

Pour Mme Stépha à l'unanimité 100% de l'indemnité est accordée, soit : 128,66 €.

Traversée de Dampierre :

Les plots plastiques pour rétrécir la voie ont été retirés. Deux stops dans les deux sens seront mis en place pour ralentir la circulation. Deux, rue des Acacias et deux, rue du Calvaire. Le budget est de 393€ HT, celui-ci est accordé à l'unanimité.

M le Maire fera rédiger un arrêté de circulation.

De plus une étude sera menée pour installer le radar pédagogique municipal.

Traversée de Chennevières :

Les ilots centraux sont moins hauts depuis que la voirie a été refaite mais il n'y a plus de signalisation. Un chiffrage pour l'achat de balises basculantes et de panneaux carrés auto relevables a été réalisé ; le coût est de 473 € HT. Le conseil général s'occupe de la pose. L'achat est validé à l'unanimité.

En ce qui concerne les bandes sonores, M le Maire avait demandé une signalétique de couleur au sol dans un premier temps. Il n'a pas été consulté par le Conseil Général, pour la mise en œuvre de ces bandes sonores.

Traversée de la Pommeraie :

M le Maire explique que les habitants souhaitaient un ralentisseur. Après concertation avec le Conseil Général, il est conseillé de signaler le Hameau avec un panneau Blanc contour rouge, avec mention : « la Pommeraie /commune de Maillebois ». Celui-ci fera office d'une limitation à 50 km/h.

La demande de ce panneau sera réalisée auprès des services du conseil général qui financera en 2015.

Sécurité : M de BOISANGER fait remarquer un manque de visibilité dangereux en sortie EST de la VERDIERE ; La mise en place d'un panneau « céder le passage » en sortie de la VERDIERE ou d'un panneau de signalisation sur la départementale, pourrait être demandée. Le sujet est soumis à étude.

Périmètre « Le GORD »

Dans cette zone il y a deux bâches de reprise d'eau, non sécurisées, venant de St Martin, allant à Louvilliers pour alimenter les hameaux de la commune. Deux devis ont été demandés pour réaliser une clôture de protection.

1 devis à : 6 700 € HT et 1 devis à 5 343 € HT, pour les mêmes prestations. Le devis le moins disant est adopté à l'unanimité.

Convention eaux usées et eaux pluviales (Agglomération du pays de Dreux)

Décision modification sur le budget eau.

M le Maire fait remarquer que nous avons gardé cette compétence et que les remarques énoncées lors du conseil du 5 septembre ont été prises en compte.

Les frais initialement mentionnés dans les conventions et inhérents à la gestion par l'Agglo sont annulés pour les communes en gestion.

Les conventions sont adoptées avec 2 voix contre.

Néanmoins nous devons informer l'agglo de nos tarifs d'eau assainie avant le 15 décembre 2014 pour obtenir la validation de cette dernière et l'inclure dans le budget communal 2015 à voter.

Dans la prochaine facturation, il faudra séparer le prix de l'eau et le prix de l'assainissement.

Il est difficile à ce jour de définir le tarif de l'assainissement, vu les investissements à prévoir sur les stations d'épuration et pour les études de mise aux normes.

Monsieur le Maire demandera un délai de transmission de ces tarifs.

Demande de modification budgétaire

Païement des traites du tracteur tondeuse :

Transfert du compte 23-15 au compte 21-58 : 2 100€

Transfert du compte 23 vers le compte 16 : 2 500€

Demande de modification budgétaire validée à l'unanimité.

Projet d'extinction d'éclairage public sur la commune

Monsieur le Maire et Mr ALLEAUME livrent les relevés effectués sur l'éclairage public et les économies substantielles réalisables.

A ce jour, nous avons 3 829 heures d'éclairage à 2.83€ de l'heure soit environ 10 835€

Après étude, une coupure de 5 heures par jour, permettrait une économie de 5 164€

Le réseau d'éclairage public comporte 24 compteurs, dont 4 ne sont pas équipés d'horloge et 3 sont équipés d'horloges à remplacer. Le remplacement peut être effectué par des horloges mécaniques au prix de 100€ ou astronomiques au prix de 220€.

Le financement d'horloges astronomiques, plus performantes, est adopté à l'unanimité.

L'extinction est soumise à débat : il est nécessaire de mettre des points réfléchissants à l'entrée des différents villages et des plots énergie solaire sur les îlots en milieu de chaussée comme à CHENNEVIERES, soit un investissement d'environ 1 200€. Des tests de coupure seront réalisés en janvier dès l'installation des horloges. La coupure de l'éclairage public de zéro heure à 5 heures est adoptée avec 1 abstention.

Questions diverses.

Elaboration du nouveau PLU en cours : 4 réunions ont déjà eu lieu dont 2 publiques. Une boîte mail a été créée afin de recueillir les remarques des administrés ; son adresse est la suivante : plu.maillebois@gmail.com

La prochaine réunion PLU aura lieu le 19 janvier 2015 à 19h salle du Conseil à MAILLEBOIS. Elle portera sur le diagnostic.

Tour de table

Mme HARDY : problème de vannage à DAMPIERRE ; un électricien interviendra suite à l'identification d'un souci sur la gaine électrique d'alimentation

Mme JUBI : après de nombreuses doléances et comptes-rendus à la société KEOLIS, la conductrice du car sera remplacée à la rentrée. Le stationnement des véhicules devant l'école de BLEVY est interdit. Il est impératif de stationner sur le parking prévu à cet effet.

Mme CHIRON : demande s'il serait possible d'étudier un transport vers le marché de SENONCHES pour les personnes âgées ? Voir avec le TRANSBEAUCE à la DEMANDE et l'Agglo de DREUX. Néanmoins la demande est prise en compte et un sondage sera effectué auprès de la population afin d'évaluer le besoin.

Est-il possible de couper la glycine qui envahit le lampadaire au pied du pont de BLEVY ? Elle sera coupée lors du démontage des décorations électriques.

Est-il possible de désherber le long du mur de Mr et Mme GENDRON rue des Champards ? La demande est prise en compte et à l'étude.

Mme PIERROT lit le compte-rendu de la commission scolaire et expose les petits investissements qui sont nécessaires en mobilier et infrastructure. Les enfants étaient très heureux du goûter de NOEL.

M DE BOISANGER : émet des remarques sur les comptes-rendus des commissions patrimoine et communication.

Commission communication : il s'étonne de voir mentionné que « les propos énoncés dans les réunions de travail ne doivent pas être divulgués à l'extérieur » ou que « si tel est le cas, ils ne le seront que sous la responsabilité de l'annonceur ».

Réponse : Les réunions de travail donnent des axes et des idées, mais ne sont en aucun cas des délibérations.

Commission patrimoine : il s'étonne des propos notés « d'abandon du projet concernant l'ancienne boulangerie », s'appuyant sur le fait que la commission ne peut, à elle seule, arrêter une telle décision.

Réponse : compte tenu du fait que l'ancienne boulangerie est propriété de l'Agglo, et que aucune décision n'a émané du Conseil, la commission arrête de travailler sur ce projet, au profit de celui de la Belle Epoque, pour laquelle une procédure est en cours. Toutefois, rien n'exclut qu'il ne soit repris en fonction de la situation.

A la lecture des documents d'étude du PLU, il demande que le document émis par le SCRAE soit analysé afin de vérifier que les restrictions concernant les zones propices au parc éolien, soient bien mentionnées.

M MERLET demande quelle décision a été prise pour l'arrêt de bus de la Petite Boulaye (sans emploi) ?

Réponse : Il devrait être réinstallé au carrefour de CHENNEVIERES pour les enfants empruntant le bus à destination de DREUX.

Point sur le projet MAM : visite des locaux avec les assistantes maternelles ; rédaction des demandes de devis, consultations des entrepreneurs en cours.

Il présente la nouvelle version du Bulletin Municipal qui est en cours d'élaboration ; celui-ci devrait être distribué début janvier.
